

Compte rendu du Conseil de l'ED Humanités du 16 juin 2023

Membres présents dans la salle des conseils de la MSHS : François BRIZAY (Directeur de l'ED Humanités) ; Elina GALIN (représentante des doctorants) ; Thomas GUGLIELMO (représentant des doctorants) ; Isabelle MICHAUD (Assistante des ED) ; Marie-Reine MOUTON (représentante des doctorants) ; Sandrine REBEYRAT (membre extérieur - EESI-Angoulême).

Membres présents en visio-conférence : Guillaume BOURGEOIS (Représentant du laboratoire Criham) ; Valérie FOURNIER (Assistante des ED) ; Nathalie GUILLEMET (Assistante à l'UFR SHA : Études Doctorales) ; Emilie KURDZIEL (Représentante du laboratoire CESCO) ; Myriam MARRACHE-GOURAUD (Représentante du laboratoire FoReLLiS) ; Gilles MARMASSE (Directeur du laboratoire MAPP) ; Marion PICKER (Représentante du laboratoire MIMMOC) ; Alexandre VINCENT (Représentant du laboratoire HerMA).

Membres Excusés : Timothé AUGIS (représentant des doctorants) ; Cécile AUZOLLE (Directrice du laboratoire CRIHAM ; a rejoint la réunion à 15h15) ; Claire BARBILLON (membre extérieur – École du Louvre) ; Andrzej CHANKOWSKI (Directeur du laboratoire HERMA ; a rejoint la réunion à 15h15) ; Elvire DIAZ (Directrice du laboratoire MIMMOC ; a rejoint la réunion à 15h15) ; Nathalie FOFANA (Assistante à l'UFR Lettres et Langues : Études Doctorales) ; Charlotte KRAUSS (Directrice du laboratoire FoReLLIS) ; Samantha MOLINARO (représentante des doctorants) ; Fatiha IDMHAND (Directrice du laboratoire CRLA) ; Jean-Luc TERRADILLOS (membre extérieur – Espace Mendès France) ; Cécile VOYER (Directrice du laboratoire CESCO) ; David WATERMAN (membre extérieur – Université de La Rochelle).

Les contrats doctoraux

Cette année, à Poitiers, le secteur SHES a déposé 9 demandes de contrats doctoraux ainsi répartis :

- 6 contrats Ministère (100 % UP) dont 4 pour l'ED Humanités : le CRIHAM, FoReLLiS, HERMA et le MIMMOC.
- 3 contrats APP/Région dont 2 pour MIGRINTER et 1 pour CAPS.
- 2 laboratoires de l'ED Humanités sont sur la liste complémentaire : MAPP (4^e sur la liste complémentaire) et le CESCO (5^e sur la liste complémentaire).

Les candidats ont été auditionnés le 26 mai par un jury composé de la directrice et du directeur des deux ED du secteurs SHES (Humains en société, et Humanités) et des directeurs et

directrices des laboratoires. Tous les dossiers ont été validés à l'issue de discussions qui ont permis aux laboratoires de préciser la méthodologie et d'expliquer la pertinence des projets présentés par leurs candidats.

Prix de thèse

F. Brizay remercie les collègues qui ont fait partie avec lui du jury du Prix de thèse de l'ED Humanités : Lucette Toussaint (Directrice de l'ED Humains en société), Jean-Luc Terradillos (rédacteur en chef de la revue *L'Actualité Nouvelle-Aquitaine*), David Waterman (Université de La Rochelle).

Les membres du jury du prix de thèse de l'ED Humanités se sont réunis le 31 mai 2023. Ils avaient à examiner 3 dossiers, transmis par les laboratoires suivants : CESCO, Criham, Forellis.

Le prix de thèse de l'ED Humanités a été attribué à Madame Margaux Coquelle-Roëhm (laboratoire Forellis), pour sa thèse intitulée : *L'espace du poème chez Jacques Roubaud : mouvance, mémoire, méditation*.

Le montant du prix est de 1 000 euros.

Margaux Coquelle-Roëhm a présenté son travail (sources, méthodologie, principaux résultats de la thèse) le 05 juin dans le cadre des JT de l'ED Humanités.

Bilan des journées thématiques

Les JT de l'ED Humanités se sont déroulées les lundi 05 et mardi 06 juin à la MSHS. Le thème retenu était « Le paysage ». Sur l'ensemble des deux journées, 16 communications, soit au moins une pour chacun des 7 laboratoires de l'ED, ont été présentées.

Les communications ont été de qualité, et l'organisation parfaite. Tous les doctorants qui ont pris la parole ont respecté la durée d'intervention qui avait été prévue, soit 20 minutes, et les échanges qui ont suivi ont permis d'approfondir des points et de réfléchir aux sources et aux thématiques.

À l'issue des JT, un formulaire a été remis aux doctorants pour qu'ils évaluent ces deux jours. D'après les réponses qu'ils ont données, ils tirent le bilan suivant des JT. Ils sont satisfaits de l'accueil et de l'organisation conçue par le comité scientifique et par l'ED. Ils ont souligné la richesse des échanges. En marge des sessions, ils ont eu le temps de prendre contact avec des doctorants travaillant sur des problématiques proches des leurs.

Parmi les points qui pourraient être améliorés, les doctorants ont noté l'absence d'enseignants chercheurs pour échanger après les interventions. Certains ont suggéré qu'un diaporama permettrait de suivre plus aisément les communications.

Le coût de ces deux journées est tout à fait supportable. Il s'élève à 1 900 € /35 participants. Il est donc beaucoup moins élevé que celui des JT de 2022 qui s'étaient déroulées au Creps de Boivre et avaient coûté près de 6 000 euros, en raison, notamment, de la location d'un autocar pour transporter les doctorantes et doctorants de Limoges, et des frais d'hébergement au Creps.

Les doctorantes et doctorants sont d'accord pour qu'à l'avenir les JT se déroulent à la MSHS, au mois de juin. Ils peuvent se rendre facilement sur le campus, ils ont davantage de temps pour préparer leurs communications que les années où les JT avaient lieu en mars, et le Crous dispose de chambres libres près de la MSHS.

Les organisateurs étaient 6 cette année. Ils ont donc pu travailler plus efficacement que l'année dernière, où ils étaient 10. Afin que les organisateurs des futures JT n'aient pas à découvrir en peu de temps tous les aspects techniques de l'organisation des JT, l'ED propose que le prochain comité d'organisation compte 6 membres dont 2 « anciens » des JT de 2023 qui conseilleront leurs camarades.

Il est souhaitable que les doctorantes et doctorants constituent un nouveau comité d'organisation qui choisira un thème parmi les propositions qui leur auront été faites. L'idéal serait que ce thème soit connu au moment du prochain conseil de l'ED, en octobre. Ils ont reçu pour l'instant deux propositions : « rêve et rêverie » et « l'enfance ».

Bilan des CSI

L'ED applique cette année le nouveau protocole qui impose un CSI pour toute réinscription. Les CSI se déroulent en mai et en juin, et peuvent avoir lieu en présentiel, en hybride ou uniquement en visio. Chacun dure en moyenne une heure.

Plusieurs responsables de laboratoire expriment leur sentiment de lassitude et d'irritation devant le nouveau protocole :

1) Ils s'interrogent sur l'utilité du CSI. S'agit-il d'un instrument de contrôle des doctorants ou des enseignants-chercheurs ? F. Brizay précise que les CSI n'ont pas pour objectif de surveiller les doctorants et les enseignants-chercheurs, mais de s'assurer que les doctorants poursuivent leurs recherches dans de bonnes conditions, conformément à l'article 13 de l'arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat :

« Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse ».

Un représentant d'un laboratoire précise qu'un CSI a révélé un conflit entre le doctorant et son directeur de thèse. Les CSI doivent permettre de pacifier une relation. Pour apaiser un conflit entre un doctorant et sa direction de thèse, un membre du CSI et l'ED peuvent proposer une médiation.

2) Le CSI ne fonctionne pas bien

Les questions qui figurent sur le document ne permettent pas de bien comprendre le sujet traité par le doctorant. F. Brizay rappelle que le CSI n'est pas un Comité de Suivi de Thèse : il ne met pas l'accent sur la dimension scientifique du travail du doctorant. Rien n'empêche cependant les membres du CSI de poser au doctorant des questions sur la problématique ou la méthodologie, mais ils ne doivent pas perdre de vue l'objectif de l'entretien, rappelé dans l'arrêté du 26 août 2022, rappelé ci-dessus.

Des membres du conseil de l'ED notent que pendant le CSI la parole des doctorants n'est pas libre. Ces derniers n'osent pas contredire les membres du CSI car ils ne souhaitent pas que certains de leurs propos soient mal interprétés par leur direction de thèse. Il est pourtant souhaitable que les doctorants puissent dire des choses confidentielles. Le conseil de l'ED est favorable à ce qu'à l'avenir un moment de parole confidentielle ait lieu pendant le CSI, si le doctorant en exprime le besoin.

3) L'organisation du CSI

Les enseignants-chercheurs soulignent la lourdeur du processus de circulation des signatures. Il faut en effet remplir et signer deux documents : la composition du CSI et la fiche d'entretien. Dans un souci d'efficacité, ils aimeraient pouvoir accéder à une plateforme sur laquelle seraient déposés la composition des CSI et le document pour les entretiens.

Les représentants des doctorants font observer que tous les laboratoires ne suivent pas le même protocole. Dans un laboratoire, la direction de thèse était présente dans la première partie et la deuxième partie n'a pas toujours eu lieu. Il convient d'homogénéiser les pratiques. F. Brizay rappelle que la direction de thèse participe à la troisième phase du CSI, pas aux deux premières, car les doctorants doivent pouvoir s'exprimer sans être sous le regard de l'enseignant-chercheur qui dirige ses recherches.

Plusieurs membres du conseil s'interrogent sur l'utilité du maintien de la signature de la direction de thèse au bas du document. Sa présence n'incite-t-elle pas le doctorant à taire des difficultés qu'il rencontre ? Le conseil estime finalement que cette signature est nécessaire : il est important que la direction de thèse prenne connaissance des échanges qui ont eu lieu pendant le CSI, notamment des problèmes soulevés par le doctorant.

Des membres du conseil s'interrogent sur le maintien des mentions « favorable », « réservé », « défavorable » et demandent quel usage en fait l'ED. Lorsque le CSI émet un avis « réservé » ou « défavorable », la direction de l'ED n'interdit pas mécaniquement la réinscription. Elle prend contact avec le directeur de thèse et le doctorant et propose une médiation : la décision de réinscrire, ou non, un doctorant dont le CSI a révélé des faiblesses et des retards importants dans le calendrier, est collégiale.

Finances : aides exceptionnelles de fin d'année

Le versement de la dotation financière à l'ED se fait en deux temps : 80 % du budget est attribué au début de l'année civile, les 20 % restant à la fin du printemps. L'ED vient de percevoir ces 20 %, soit 3 016 euros. Elle dispose d'un budget annuel 13 280 €.

S'il s'avère en septembre que tout le budget ne sera pas consommé, F. Brizay proposera, à titre exceptionnel, que l'ED apporte au début de l'automne une aide aux doctorants et doctorants qui en auront besoin, comme l'année dernière.

Le prochain conseil de l'ED se réunira le jeudi 12 octobre 2023. Si un conseil d'Ufr est programmé ce jour-là en SHA ou en Lettres et Langues, le conseil de l'ED sera déplacé le 19 octobre, dans la mesure du possible.